

FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 Avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 205.801 , un actif net de D : 194.681 et un déficit de D : 31.820, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les dépôts à vue représentent à la clôture de l'exercice 25.73% du total des actifs, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2014

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	<u>152 855</u>	<u>294 902</u>
Actions et droits rattachés		152 855	276 444
Titres des Organismes de Placement Collectif		-	18 458
Placements monétaires et disponibilités		<u>52 946</u>	<u>87 716</u>
Placements monétaires	5	52 946	87 716
Disponibilités		-	-
Créances d'exploitation		<u>-</u>	<u>128</u>
TOTAL ACTIF		<u>205 801</u>	<u>382 746</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	1 001	1 903
Autres créditeurs divers	7	10 119	31
TOTAL PASSIF		<u>11 120</u>	<u>1 934</u>
ACTIF NET			
Capital	12	195 483	380 818
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(802)	(6)
ACTIF NET		<u>194 681</u>	<u>380 812</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>205 801</u>	<u>382 746</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres	8	4 815	10 019
Dividendes		4 815	10 019
Revenus des placements monétaires	9	1 200	1 926
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 015	11 945
Charges de gestion des placements	10	(6 596)	(11 092)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(581)	853
Autres charges	11	(255)	(573)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(836)	280
Régularisation du résultat d'exploitation		34	(286)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(802)	(6)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(34)	286
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(7 184)	(38 641)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(22 157)	52 932
Frais de négociation		(1 643)	(5 583)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(31 820)	8 988

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> 2013	<i>Année</i> 2012
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>(31 820)</u>	<u>8 988</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	(836)	280
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 184)	(38 641)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(22 157)	52 932
Frais de négociation de titres	(1 643)	(5 583)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(154 311)</u>	<u>(355 376)</u>
Souscriptions		
- Capital	75 801	953 687
- Régularisation des sommes non distribuables	501	74 078
- Régularisation des sommes distribuables	(167)	(1 995)
Rachats		
- Capital	(233 892)	(1 290 799)
- Régularisation des sommes non distribuables	3 245	(92 056)
- Régularisation des sommes distribuables	201	1 709
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(186 131)</u>	<u>(346 388)</u>
ACTIF NET		
En début de période	380 812	727 200
En fin de période	194 681	380 812
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	2 934	5 478
En fin de période	1 716	2 934
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>113,450</u>	<u>129,793</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>(12,59%)</u>	<u>(2,23%)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 15 octobre 2008 à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et de la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 Octobre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 152.855 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Actions & droits rattachés		195 490	152 855	78,52%
<u>Actions et droits rattachés admis à la côte</u>	-	195 490	152 855	78,52%
AETECH	286	1 716	1 645	0,84%
AIR LIQUIDE	58	21 320	15 660	8,04%
ASTREE	150	11 458	7 734	3,97%
ATTIJARI BANK	400	7 024	6 499	3,34%
ATTIJARI LEASING	750	35 065	18 742	9,63%
BIAT	182	12 130	10 956	5,63%
CARTHAGE CEMENT	2 000	6 653	6 658	3,42%
HANNIBAL LEASE (AA)	384	3 648	3 414	1,75%

HEXABYTE	700	7 237	7 560	3,88%
LANDOR	872	6 540	6 428	3,30%
MAGASIN GENERALE	350	11 720	10 196	5,24%
SAH	40	374	374	0,19%
SOMOCER	5 000	17 473	13 696	7,04%
SOTEMAIL (NS)	3 455	8 637	8 638	4,44%
SOTUVER	1 374	10 860	9 073	4,66%
STAR	30	4 532	4 365	2,24%
TELNET HOLDING	2 800	22 888	16 052	8,25%
TPR	1 023	5 211	4 359	2,24%
SOMOCER DA 2/35	5 040	1 004	806	0,41%
TOTAL		195 490	152 855	78,52%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				74,27%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	330 353	(35 451)	294 902	-
<u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions	231 711		231 711	
<u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions	(348 212)		(348 212)	(22 258)
Titres OPCVM	(18 362)		(18 362)	101
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres		(7 184)	(7 184)	
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	195 490	(42 635)	152 855	(22 157)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 52.946 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Dépôts à vue			
B.N.A au taux de 2%	52 775	52 946	27,20%
TOTAL	52 775	52 946	27,20%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			25,73%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à D : 1.001 contre D : 1.903 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	728	1 384
Rémunération du dépositaire et distributeur	273	519
Total	<u>1 001</u>	<u>1 903</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 10.119 , contre D: 31 au 31 décembre 2012 et se détaille ainsi:

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du CMF	16	31
Solde des souscriptions & rachats de la dernière journée de décembre	1 466	-
Achats de titres à payer	8 637	-
Total	<u>10 119</u>	<u>31</u>

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 4.815 , contre D : 10.019 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	Année 2013	Année 2012
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	4 815	9 165
des titres OPCVM	-	854
TOTAL	4 815	10 019

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 1.200 contre D : 1.926 au 31 décembre 2012 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à D : 6.596 contre D : 11.092 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	3 618	8 067
Rémunération du dépositaire et distributeur	2 978	3 025
Total	<u>6 596</u>	<u>11 092</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 255 contre D : 573 au 31 décembre 2012, et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	380 818
Nombre de parts	2 934
Nombre de copropriétaires	27

Souscriptions réalisées

Montant	75 801
Nombre de parts émises	584
Nombre de copropriétaires nouveaux	36

Rachats effectués

Montant	(233 892)
Nombre de parts rachetées	(1 802)
Nombre de copropriétaires sortants	(44)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 184)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(22 157)
Régularisation des sommes non distribuables	3 744
Frais de négociation	(1 643)
Résultat incorporé à la V.L	(6)
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	2

Capital au 31-12-2013

Montant	195 483
Nombre de parts	1 716
Nombre de copropriétaires	19

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	2013	2012	2011	2010	2009
Revenus des placements	3,505	4,071	2,077	2,817	3,519
Charges de gestion des placements	(3,844)	(3,781)	(1,828)	(2,186)	(2,259)
Revenus net des placements	(0,339)	0,291	0,249	0,631	1,260
Autres charges	(0,149)	(0,195)	(0,094)	(0,112)	(0,117)
Résultat d'exploitation (1)	(0,487)	0,095	0,155	0,518	1,143
Régularisation du résultat d'exploitation	0,020	(0,097)	0,082	0,239	0,344
Sommes distribuables de l'exercice	(0,467)	(0,002)	0,237	0,757	1,486
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(4,186)	(13,170)	(20,245)	8,644	10,170
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(12,912)	18,041	9,886	7,786	7,049
Frais de négociation	(0,957)	(1,903)	(0,854)	(0,469)	(1,221)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(18,056)	2,968	(11,212)	15,962	15,999
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(18,543)	3,063	(11,057)	16,480	17,141
Résultat non distribuable de l'exercice	(18,056)	2,968	(11,212)	15,962	15,999
Régularisation du résultat non distribuable	2,182	(5,922)	2,494	4,913	2,113
Sommes non distribuables de l'exercice	(15,874)	(2,954)	(8,718)	20,875	18,111
Valeur liquidative	113,450	129,793	132,749	141,230	119,597
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	3,16%	2,88%	1,33%	1,68%	1,75%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,15%	0,07%	0,09%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,38%)	0,00%	0,17%	0,58%	1,70%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 2.000 dinars par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.